



# CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

## Rapport de minorité sur le Préavis no. 71/15

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Les membres de la commission sont restés accordés jusqu'au point 6 du rapport, celui de la conclusion. C'est là qu'une divergence est apparue. L'option des ateliers proposée par la Municipalité me paraît en effet pertinente.

Dans le point 3.1 du rapport, décrivant les objectifs des ateliers, apparaissent les mots « informer, débattre, concerter, inspirer, dégager une majorité » qui résument l'apport potentiel de ces ateliers. Un des buts des ateliers est d'informer les participants (mieux même que ne le seraient la plupart des conseillers), afin que disposant des tenants et des aboutissants, ils puissent en discuter librement et sous tous les angles et donner un avis éclairé. La dynamique d'un atelier professionnellement conduit est telle, qu'elle permet alors de faire ressortir les solutions et les points de rencontre en lieu des problèmes et des points de désaccord.

Les points positifs des ateliers sont également énumérés au point 4 du rapport. Vous pouvez vous y référer.

Certes, des ateliers ont déjà été menés, il y a 8 ans et portant sur un domaine plus vaste que le Centre de Prangins. En réalité, les points qui nous préoccupent aujourd'hui (zone de rencontre ou simple réduction de la vitesse ainsi que tous les aspects mentionnés dans le préavis, en relation avec les commerces et les parkings entre autres) ont été abordés alors, mais pas approfondis, car ce n'était pas le sujet principal.

Ces ateliers donnaient des pistes quant à la volonté des participants. Mais il s'agit bien de pistes uniquement. A la lecture très attentive des procès-verbaux, cette volonté apparaît nuancée selon les groupes<sup>2</sup>. Le rapport énumère les différents apports sans en faire véritablement la synthèse, il est donc tentant de choisir ce qui convient.

De même, le plan directeur parle de vitesse modérée au centre – mais pas de zone 20 (plus loin effectivement parle bien de renforcer la sociabilité). Tout cela semble bien aller dans un certain sens, mais reste sujet à interprétation, et donc comment s'y référer en toute certitude ?

Et en effet, lorsqu'en 2014, la Municipalité, sur la base précisément de ces ateliers et études précédentes, présente son projet, il soulève tant de questions enflammées qu'elle le retire sans risquer plus loin. La zone de rencontre, qui semblait plaire à tous les interlocuteurs approchés jusqu'alors, se voit opposer une certaine résistance.

Le doute demeure depuis. On ne sait ce qu'aurait voté le Conseil. D'après le procès-verbal de la séance, les membres du Conseil eux-mêmes ne le savaient, étaient partagés, avaient besoin de

<sup>2</sup> Extraits des PV des ateliers de 2007/2008:

- La possibilité de réactiver le centre du village, de le renforcer et de mieux l'utiliser est vue comme un atout, de même que celle d'enlever les voitures de la place.
- La vitesse trop élevée est perçue comme une contrainte ainsi que les problèmes de parcage avec un centre envahi.
- La possibilité d'aménagement d'une zone de rencontre (20 km/h) est une préoccupation.
- L'option du plan directeur prise en matière d'urbanisme de préserver le centre « tel quel », avec circulation est également vue comme un aspect positif

## CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

réflexion supplémentaire. Légitime, pour un sujet d'une telle importance pour l'identité de notre village.

Qu'est-ce qui a changé depuis? A-t-on pu mener cette réflexion jusqu'au bout? Les ateliers, pour autant qu'ils soient bien menés<sup>3</sup>, permettraient de remédier à cette situation d'incertitude, de remettre les compteurs à zéro et en même temps d'aller un pas plus loin, d'ajuster le tir ou de se conforter dans une direction.

Se lancer directement dans un préavis remanié serait prendre le risque d'à nouveau tomber à côté ou de manquer une belle opportunité. Dommage. En outre, la Municipalité en exercice laisserait à la future Municipalité le soin de résoudre ces incertitudes, ce qui retarderait à nouveau le processus.

Avec les ateliers, en revanche, les professionnels pourront réétudier le projet en ayant en tête les attentes cette fois bien définies des participants. Après toutes les dépenses déjà effectuées, cette ultime dépense est celle qui permettrait de donner tout leur sens à celles déjà consenties, de vraiment dégager des lignes claires pour la prochaine Municipalité. Et celle-ci, fraîchement élue, débarrassée des doutes et des dilemmes, pourra allègrement faire avancer le projet.

Qu'est-ce qui garantit que les ateliers permettront de dégager une ligne vraiment claire cette fois ? Et si les avis étaient à nouveau partagés ? Il faut que l'objectif des mandataires qui mèneront les débats soit sans équivoque: arriver avec des réponses sinon unanimes, du moins clairement majoritaires.

L'impartialité des ateliers serait garantie par le fait que parmi les participants, il y aurait également des conseillers, qui auraient suivi tous les rebondissements et seraient à même d'intervenir à tous moments.

Le mélange des participants, conseillers, commerçants, habitants des différents quartiers, jeunes et moins jeunes, assure d'ailleurs une diversité très démocratique. Dans le doute, une démocratie n'essaie-t-elle pas d'être la plus directe possible ? Bien sûr, les élus du Parlement représentent l'ensemble des citoyens, mais en cas d'ambiguïté, dans un pays tel que la Suisse, nous n'hésitons jamais à employer les instruments de démocratie directe (c'est pourquoi la commission a aussi réfléchi à l'alternative du referendum – cf. plus haut point 5).

Pour finir, notons qu'une démarche similaire a eu lieu en 2013 à Gland<sup>4</sup> : « Il s'agit d'une méthode plus souple favorisant les échanges entre les équipes, non soumises à l'anonymat ou à la concurrence. Elles sont ainsi amenées à partager leurs propositions en testant une pluralité de solutions.... Une démarche particulièrement fructueuse, compte tenu de la « Richesse des réflexions partagées ».<sup>5</sup>

---

<sup>3</sup> Pour ce qui est de la qualité et de la valeur ajoutée des ateliers, on lit dans les rapports de ceux de 2007/8 : « Au-delà des apports de contenu formulés par les participants à cette réunion, l'instauration d'un dialogue ouvert et constructif entre Pranginoises et Pranginois attentifs au développement de leur commune doit aussi être relevée : non seulement cette dynamique constitue-t-elle une modalité de diffusion au sein de la population de Prangins d'informations pertinentes quant aux travaux engagés par le Municipalité, mais elle contribue certainement aussi à la création d'un noyau des supporters potentiels pour la finalisation puis la mise en œuvre de la planification directrice communale ». Notons cependant que les participants ont également fait des propositions d'amélioration (plus forte participation quantitative des habitants, documentation préalable précoce, davantage de temps pour les travaux de groupe).

<sup>4</sup> Le sud de la gare se redessine - Gland - Actualités - La Côte - Journal régional lémanique...[http://www.acg-gland.ch/media//DIR\\_16801/b56d00a3555c3a7dffff84c77f000101.pdf](http://www.acg-gland.ch/media//DIR_16801/b56d00a3555c3a7dffff84c77f000101.pdf): les quatre variantes d'un projet d'aménagement du nouveau site Gare Sud ont été présentées au public, sur le principe d'une « étude test », qui repose sur la collaboration et le dialogue permanent entre les différents acteurs impliqués dans le projet (équipes de concepteurs, groupe d'experts, représentants des autorités, etc.).

<sup>5</sup> Bruno Marchand, président du collège d'experts.

# CONSEIL COMMUNAL DE PRANGINS

## **Conclusion**

Pour toutes ces raisons et au vu de ce qui précède, la soussignée vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

### **Le Conseil Communal de Prangins**

vu le préavis municipal N° 71/15 concernant la demande de crédit de CHF 45'000.00 pour l'organisation d'une démarche participative auprès de la population sur le thème « Cœur de Prangins requalifié »

lu les rapports de la commission chargée d'étudier ce projet,

attendu que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

**décide** d'adopter le préavis municipal N° 71/15 concernant la demande de crédit de CHF 45'000.00 pour l'organisation d'une démarche participative auprès de la population sur le thème « Cœur de Prangins requalifié ».

Prangins, le 10 septembre 2015

La Commission de minorité du préavis 71/15 :

Alice Durgnat-Lévi  
(Présidente)

Alice Durgnat-Lévi